

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 AVRIL 2016 n° 14/2016

DATE DE CONVOCATION : 8 avril 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET : LISTE DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES 2016

L'an deux mille seize et le quatorze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

14 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE.

5 procurations : Cédric LIGNON à Jacqueline GLEIZES, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à François CHATELARD, Christiane SALSEGNAC à Jean-Paul SCHEMBRI.

Secrétaire de séance : Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	15
Présents ou représentés :	19	Abstention :	4
Votants :	19	Contre :	0

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales inséré par ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 prévoyant qu'à compter de l'exercice 2006, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de condition d'octroi (donc inférieures à 23 000€), l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution des subventions en cause,

Considérant que dans le but d'harmoniser les modalités d'attribution, il vous est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à huis clos,

1 – **DECIDE D'ATTRIBUER** au titre de l'exercice 2016 les subventions de fonctionnement ci-après :

6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
	ACCA	650 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers Narbonne	100 €
	Amicale du personnel communal	450 €
	Amis des Orgues	500 €
	Amis du Plana	800 €
	Anciens combattants	800 €
	Association des crématistes	350 €

	Atelier des Griots	200 €
	Club moussanais de Danse et Loisirs	350 €
	Comités des Fêtes Moussanaises	11 000 €
	Comité Saint Laurent	500 €
	Ecole Maternelle (Association USEP)	500 €
	Ecole Primaire (Société sportive et culturelle)	600 €
	Judo Club Moussan	250 €
	Les Ecoliers moussanais	600 €
	Les Folies Moussanes	500 €
	Les Perniflards	400 €
	Les Restaurants du coeur	100 €
	Lézard Tonique	450 €
	Lous Moussanots	1 200 €
	Lou Pescofi	220 €
	MJC	1 300 €
	Olympique de Moussan	1 200 €
	Prévention Routière	130 €
	Société populaire de lecture	500 €
	Soleil Moussanais	500 €
	Taekwondo	250 €
	US2M Rugby	1 200 €
	Val d'Aurelle (Cancer)	400 €
	TOTAL	26 000 €

2 – **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 26/4/16
et de sa publication le 26/4/16



Claude CODORNIU

